PUBLICATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 janvier 2025 à

L'HOTEL DE VILLE DU HAVRE à 15h00

CONVOCATION DU 6 janvier 2025

Présents	Edouard PHILIPPE, Fabienne DELAFOSSE , Jean-Baptiste GASTINNE, Jean Pierre OLLIVIER, Quentin SCHOUMACHER, Cédric ANGOUJART, Bernard CARROT
Pouvoirs	Christine CORMERAIS à Fabienne DELAFOSSE Catherine MORIN-DESAILLY à Jean Baptiste GASTINNE Augustin Bœuf à Quentin SCHUMACHER Franck SENANT à Cédric ANGOUJART

2025-001

Délibération 2025-01 - Adoption du budget primitif 2025 de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2017, portant création de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire
Vu l'article 15 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif au budget
Vu l'article 17 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux recettes
Vu l'article 18 des statuts de l'EPCC French Lines & Compagnies, Patrimoine maritime et portuaire relatif aux contributions des membres
Vu l'instruction budgétaire et comptable M4 au 1er janvier 2023
Considérant

- Que le budget présenté pour l'exercice 2025 se compose d'une section de fonctionnement d'un montant de 337 000 € et d'un budget d'investissement de 5265€
- Que les recettes et dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 342 265 €.

- Que les caractéristiques de ce budget sont conformes aux orientations définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 19 septembre 2024, soit un budget équilibré, sincère et réaliste,
- Un calcul des recettes au plus près du réalisé 2024 et jugé comme raisonnable.

L'EPCC French Lines & Compagnies étant un établissement public à caractère industriel et commercial, le budget est présenté HT.
Le budget est présenté selon la maquette normalisée par nature M 4 en Annexe

	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement	337 000€	337 000€
Section investissement	5265€	5265€
Total exploitation	342 265€	342 265€

Après en avoir délibéré
Décide d'adopter le budget primitif M4 de l'exercice 2024, tel que présenté lors de ce conseil d'administration .

- Le budget présenté pour l'exercice 2025 se compose d'une section de fonctionnement d'un montant de 337 000 € et d'un budget d'investissement de 5265€
- Les recettes et dépenses réelles d'exploitation s'élèvent à 342 265 €.
- Les caractéristiques de ce budget sont conformes aux orientations définies lors du Débat d'Orientations Budgétaires du 19 septembre 2024, soit un budget équilibré, sincère et réaliste,
- Un calcul des recettes au plus près du réalisé 2024 et jugé comme raisonnable.

L'EPCC French Lines & Compagnies étant un établissement public à caractère industriel et commercial, le budget est présenté HT.
Le budget est présenté selon la maquette normalisée par nature M 4 en Annexe

RESULTATS DU VOTE DE LA DELIBERATION 2025 -01

Le Président du conseil d'administration de l'EPCC French Lines & Compagnies, patrimoine maritime et portuaire

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 8 février 2025 après réception Préfecture le 7 février 2025

Publication le 8 février 2025

EDOUARD PHILIPPE

Voté à l'unanimité

Rendu exécutoire le 18 décembre 2024 après réception Préfecture le 18 décembre2024

Publication le 19 décembre 2024